

Désignation de l'entreprise <u>23B CONSEILS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>23 Rue des Sports 31770 COLOMIERS</u>																		
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>8</td><td>7</td><td>7</td><td>7</td><td>7</td><td>1</td><td>1</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr> </table>					8	8	7	7	7	7	1	1	8	0	0	0	1	9
8	8	7	7	7	7	1	1	8	0	0	0	1	9					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>																
			Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>															
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012														
		Autres *	014	016														
	Immobilisations corporelles *		028	030														
	Immobilisations financières * (1)		040	042														
	Total I (5)		044	048														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052														
		Marchandises *	060	062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070														
		Autres * (3)	072	074														
	Valeurs mobilières de placement		080	082														
	Disponibilités		084	2 245	2 245													
	Charges constatées d'avance *		092	094														
Total II		096	2 245	2 245														
Total général (I+II)		110	2 245	2 245														
PASSIF					Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		3 000												
	Écarts de réévaluation			124														
	Réserve légale			126		300												
	Réserves réglementées *			130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		3 278												
	Report à nouveau			134														
	Résultat de l'exercice			136		(4 783)												
	Subventions d'investissement			137														
	Provisions réglementées			140														
Total I			142		1 795													
Provisions pour risques et charges				Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166														
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169		172												
	Comptes courants d'associés			173		450												
	Autres dettes			175														
	Produits constatés d'avance			174														
Total III			176		450													
Total général (I + II + III)			180		2 245													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	595											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 23B CONSEILS		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/12/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens		215	214	
			Services *		217	218
				dont export et livraisons intracommunautaires		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226		
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 488)			244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
		dont amortissement du fonds de commerces			255	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)			262	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)					
Total des charges d'exploitation (II)					264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347)				300	
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)				602	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sixtes)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
			JEI (44. sixtes A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181		
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer)	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Droit divers					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	
					372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certificat conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>23B CONSEILS</u>					Néant <input type="checkbox"/> *					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 594	472		474	1 594	476				
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	1 594	492		494	1 594	496				
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560	461	562	531	564	993	566				
TOTAL		570	461	572	531	574	993	576				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme *	Long terme						
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1	1 594	993	602	595	(7)							
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	1 594	580	993	582	602	584	595	586	(7) 581	587	589
		Plus-values taxables à 19 % ①		579			Régularisations	590		583	594	595
TOTAL								596	(7) 585		597	599

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Certifié conforme
le 10/01/2025
MLB

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 23B CONSEILS Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	4 783
Total des déficits restant à reporter	970	4 783

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	650
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	570
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

est l'original pour prime
nettoyée

SAGE Expert-comptables janvier 2025

5

Désignation de l'entreprise: 23B CONSEILS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		/ /	

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Carthage
et *Horizon*
M. B...

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, cocher la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette page.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Signature: M. Biosca

Signature: M. Schmalte

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

23B CONSEILS

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

*Partir en copie
à l'originale
M Biosca*

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt
[]

Exercice clos le 31122024

SIREN 8 8 7 7 7 7 1 1 8

Dénomination de l'entreprise 23B CONSEILS

Adresse (voie) 23 Rue des Sports

Code postal 31770 Ville COLOMIERS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique []	Dénomination []	% de détention []
N° SIREN (si société établie en France) []		
Adresse : N° []	Voie []	
Code Postal []	Commune []	Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	% de détention []
N° SIREN (si société établie en France) []		
Adresse : N° []	Voie []	
Code Postal []	Commune []	Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	% de détention []
N° SIREN (si société établie en France) []		
Adresse : N° []	Voie []	
Code Postal []	Commune []	Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	% de détention []
N° SIREN (si société établie en France) []		
Adresse : N° []	Voie []	
Code Postal []	Commune []	Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	% de détention []
N° SIREN (si société établie en France) []		
Adresse : N° []	Voie []	
Code Postal []	Commune []	Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	% de détention []
N° SIREN (si société établie en France) []		
Adresse : N° []	Voie []	
Code Postal []	Commune []	Pays []

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Original conforme
M. B. B.



N° 2065-SD
2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
23B CONSEILS 23 Rue des Sports 31770 COLOMIERS			
SIRET	8 8 7 7 7 7 1 1 8 0 0 0 1 9	Mél:	23bconseils@gmail.com
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------------------------------	------------------------------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	4 783
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		PV exonérées (art. 238 quinquies)		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
-----------------------------------------------------	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	sage generation experts
---------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	------------------------------	----------------------------------------	-------------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
L3V Conseil 30 route d'Ondes Impasse de Bordeneuve 31620 Castelnau d'Estrétefonds Tél: 05.62.22.80.79	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Identité du déclarant
	Date : 01042025 Lieu : COLOMIERS
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire Président Marie-Laure BIOSCA
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature :

*Certifié conforme
à l'original
Mlle Biosca*

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Authenticité confirmée
le 10/01/2025
M. B. B.

ANNEXE LIBRE 1

23B CONSEILS

ANNEXLIB01
(2025)

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices.

2 - METHODES D'EVALUATION

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes annuels par rapport à l'exercice précédent.

3 - CESSATION D'ACTIVITE

Suivant la délibération en date du 25/09/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société 23B CONSEIL à compter du 30/09/2024 et sa mise en liquidation amiable conformément aux stipulations statutaires.

Certifié conforme à l'original
M. Basso